



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois février, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, avec une diffusion en direct sur You Tube, sous la présidence de Madame Valérie ZULIAN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Présents :

ZULIAN Valérie, RUSSIER Alain, NARDIN Marie-Christine, PELLAT
Xavier, BOUBELLA Djemila, AMARI Kader, AKYUREK
Mustafa, LOMBARDO Joséphine, BRUNET-JAILLY
Claudine, BRICOTEAUX Christine, LEROY Luc, PAPAIOANNOU
Elie, GOURDAIN Guillaume, AUCLAIR Simon, GUTIERREZ
Isabelle, ROSSETTO Olivier, VILLECOURT Sylvie, FERRANTE
François, TOSI Pierre-Antoine, JEAN Marie-Elisabeth, CUIILLIER
Maryline, BESSOT André, JULIEN Gilles, VIALLE Renée, SEGUIN
Guillaume, GARCIA Jean-François

Absent(s) :

TETE Christine, QUINARD Cyril, ALAPETITE Julien

Secrétaire de séance : Monsieur Luc LEROY

Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION : DEL2023_014

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE/CITOYENNETÉ/VIE QUOTIDIENNE - TARIFS DES CONCESSIONS ET COLUMBARIUMS DU CIMETIÈRE COMMUNAL

RAPPORTEUR : Kader AMARI

Affaire suivie par : Françoise VERNET

La réflexion sur les tarifs des concessions funéraires nécessite de prendre en compte différentes données (les dépenses obligatoires comme sa gestion, la durée, le renouvellement des concessions) et les contraintes futures (agrandissement, création d'un nouveau carré...).

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2223-15,

VU l'avis favorable de la commission Tranquillité Publique/Citoyenneté/Vie Quotidienne du 29 novembre 2022,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser les tarifs des concessions et des columbariums pour tenir compte de l'évolution des coûts d'entretien et d'investissement,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'augmentation proposée de 3 % au 1^{er} mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention(s) et 0 sans participation.

DÉCIDE de fixer les tarifs suivants pour les concessions du cimetière et du columbarium à compter du 1^{er} mars 2023:

TARIFS			
CONCESSION	15 ANS	30 ANS	50 ANS
4 m ² (ancien cimetière + Mur II et Mur III du nouveau cimetière)	229 €	381€	625 €
2,5 m ² (nouveau cimetière et Mur I)	145 €	237 €	391 €
CASE DU COLUMBARIUM	229 €	381 €	625 €

Ainsi délibéré, les même jour, mois et an que ci-dessus,
Pour expédition conforme.

Madame La Maire
Valérie ZULIAN